Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 47 (1952)

Heft: 1-fr

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique

A la section neuchâteloise du Heimatschutz

C'est à Grandson qu'a eu lieu, le 29 septembre, l'assemblée annuelle de la section neuchâteloise de la Ligue pour la sauvegarde du patrimoine national.

Les membres de La Chaux-de-Fonds sont descendus dans deux cars et en passant par Neuchâtel, ont pris les participants habitant le Bas. Cent cinquante personnes se sont alors réunies dans la salle des chevaliers du château. M. René Junod, de La Chaux-de-Fonds, le très dévoué président de la section, présenta un magistral rapport retraçant la marche du Heimatschutz neuchâtelois. Il releva que grâce à un certain nombre d'interventions judicieuses, faites par le comité cantonal, plusieurs valeurs du patrimoine national en notre canton ont été pré- fonds: une telle protection est illusoire. servées de la destruction.

219 membres de la section ont fourni des cotisations pour 2906 fr.; la société a dépensé 4678 fr. Il y a donc un déficit de 1670 fr. environ, provenant du don de 2500 fr. que la section neuchâteloise fit pour la restauration du beau temple de La Sagne. Cet effort financier eut l'heureux résultat d'obtenir, en complément, un subside de 5000 fr. du Heimatschutz suisse.

Après l'assemblée, les participants, grâce à l'amabilité de sa propriétaire, Mme G. de Blonay, visitèrent de fond en combles le magnifique château de Grandson.

Une aimable réception eut lieu ensuite à la Lance, la vieille chartreuse du XIIme siècle, située presque à la frontière neuchâteloise. M. et Mme Hugues Jequier, de Paris, accueillirent très généreusement leurs nombreux visiteurs.

J. B.

Chronique fribourgeoise

La section fribourgeoise se préoccupe actuellement de la législation en matière de protection des sites. Alors que de nombreux cantons ont largement fait usage de la faculté que leur donnait l'article 702 du Code civil suisse d'apporter d'utiles restrictions aux droits de propriété, le nôtre n'a guère suivi leur exemple. La loi cantonale d'application du Code civil exige seulement du propriétaire, lorsque la conservation d'un site est reconnue d'intérêt général (pour des raisons artistiques, scientifiques ou esthétiques), qu'il ne détruise ni ne modifie le monument ou l'état des lieux sans en avoir prévenu le Conseil d'Etat. Et ce dernier ne peut intervenir qu'en expropriant l'immeuble ou le

Aussi n'a-t-il pas été possible jusqu'à mainte-Après cet intéressant exposé, les comptes fu- nant de sauvegarder efficacement les rives des rent présentés par le pasteur Roger Luginbuhl, lacs de Morat et de la Gruyère. Il est impossible, de La Chaux-de-Fonds, secrétaire-caissier. Les en particulier, de prévoir des zones où la construction serait interdite, d'autres où elle serait soumise à certaines conditions.

> Le comité cantonal, en collaboration avec la sous-section de la Gruyère, s'est mis en rapport avec le département de Justice. Tout le problème est à l'étude et l'on ne désespère pas de voir présenter au Grand Conseil, dans un avenir assez rapproché, un projet de modification de la loi.

> Il faut souhaiter que les législateurs fribourgeois veuillent bien s'inspirer de ce qui a été fait dans d'autres cantons, et qu'ils sachent concilier le respect de la propriété avec une protection réelle du patrimoine fribourgeois.

> S'ils prennent les dispositions qui s'imposent, notre section disposera enfin des armes nécessaires à sa mission.

> > J. R.

Bibliographie

Pierre Girard: La Suisse Romande. 222 pages, pour repartir. Il est certain que ses fidèles mê-168 héliogravures. Paris-Grenoble, 1951.

Une trentaine de volumes signés par Mauclair, Pourrat, Guitton, Faure, Dauzat, Pilon, Escholier entre autres, composent la collection Les Beaux Pays. En demandant à Pierre Girard La Suisse Romande, l'éditeur Arthaud de Grenoble a devancé la renommée. Qu'il mérite de bistrots, le romancier de l'aventure est revenu selon la suggestion du préfacier.

lés à l'escorte de photographes excellents l'accompagnent, mais en silence, car ici le maître l'exige. Loin de vanter le paysage à la façon d'un gros propriétaire, Girard en fait les honneurs avec la discrétion d'un gentleman qui, pour tout l'or de la terre, se refuserait à convenir que sa fille est jolie. Au seuil de l'Helvétie, compliments! L'homme de son choix en effet il s'efface donc afin de réserver à ses hôtes la n'était pas encore lauréat international de St- joie de la surprise. Et, à la retenue de l'auteur Vincent, non plus que de Genève. - Ainsi, du s'accorde la tenue du livre orné de 168 héliomonde enchanté que peuplent des Walkyries, gravures en grand format. Il fallait bien cette des financiers, des musiciens, d'étranges pédago- abondance pour inspirer aux indigènes que nous gues, amateurs de jets d'eau, de pulmans ou de sommes « l'envie de recommencer le voyage »,

La Suisse romande, si réduite en son parcours, garde, en effet, plus de secrets que l'on ne saurait croire. L'originalité des explorateurs est d'avoir associé le génie de l'homme et du lieu, les cités et les citoyens par l'histoire, les riverains par le rivage, les vignerons par leur vin dont Girard parle mieux que Raoul Ponchon. C'est pourquoi l'on rencontre des horlogers à l'établi, des montagnards barbus, des femmes en costume traditionnel, des chalets authentiques, le Palais des Nations aussi bien que Notre-Dame de Lausanne. L'on y trouve même, le ciel en soit loué, le souvenir éblouissant de la cascade de Pissevache, au temps où la Salanche l'alimentait librement! Vues éclectiques de quelques célébrités: Cervin, Léman, capitales, châteaux tels que Lucens, Champvent; églises d'Avenches ou de St-Ursanne, couvents d'Hauterive, de la Valsainte, de Romainmôtier; le St-Sépulcre de Fribourg, monuments que l'on irait voir s'ils étaient au delà des frontières... Enfin, que se réjouissent ceux qui espèrent en la beauté future, l'on aperçoit sans trucage quelques groupes réussis d'architecture moderne: Le Locle, La Chaux-de-Fonds, le quartier de Bel-Air à Lausanne. L'étagement prodigieux de Leysin n'eût pas déparé la série; une légende d'ailleurs l'annonce qui, par mégarde, concerne Le Sépey! De ces vétilles ne tenons pas rigueur aux artistes vaillants qui passent du lac de Joux à celui de Montsalvan, s'attardent aux vignes de Cortaillod, gravissent le Creux du Van et se font même guides de haute route. Suivez-les à la Grande Fourche, à Castor et Pollux, à Bertol et, si vous craignez l'escalade, ne quittez pas H.N.Arolla. Ce ne serait point mal finir.

Sierre et la Noble Contrée par François de 32 planches).

La Noble Contrée, ainsi que se dénomme fièrement le pays sierrois, a trouvé un chantre digne d'elle. Issu d'une famille qui appartient à son histoire, M. François de Preux est bien mieux qu'un écrivain à la fois enthousiaste et pas, et que l'on se rencontre en esprit. Notre reprécis (ce qui fait déjà deux qualités rarement vue se répand et se lit dans nos campagnes; il est accordées), il est un artiste raffiné qui sait voir, juste que Costumes et Coutumes dont la tenue dire et montrer. A telle enseigne que cet avocat s'accorde en tout point à celle de Heimatschutz brillant eût, sans difficulté, subvenu à la photo- pénètre dans nos foyers. Semblable aussi par le graphie par l'élégance de son dessin, talent que prix et le nombre des numéros, l'abonnement sa modestie n'a voulu révéler dans la collection peut être souscrit à la Rédaction française, Mudes Trésors de mon pays. Chance inespérée pour sée Gruérien, Bulle.

une ville où semblait naguère se dresser sur chaque colline la légende et le mystère.

Si leur domaine s'est aujourd'hui rétréci, en raison de la brusque invasion d'une époque sans précédent, il n'est pourtant que de suivre le magicien pour les voir apparaître encore. Avec tact, sachant bien que les jérémiades sont très souvent injustes et ne servent de rien, M. de Preux narre d'un style rapide le passé de Goubin, de Géronde, de Muzot, de Villa, du château des Vidames, des maisons seigneuriales, des églises, ouvre aux amoureux de son pays les secrets d'icelui et avec autant de perspicacité que de bonne grâce sait les rappeler à la vigilance. En le prenant pour chef, ils n'y manqueront pas.

Remercions ici très vivement M. le Dr Joray, directeur des Editions du Griffon, qui a bien voulu mettre à notre disposition plusieurs photographies ornant l'ouvrage, et que nos lecteurs peuvent admirer ici même.

Patrimoine helvétique et Fédération nationale des Costumes suisses.

Aux termes de ses statuts, la Ligue suisse pour le Patrimoine national se donne expressément la mission de « cultiver les traditions paysannes et bourgeoises », sans oublier les us et coutumes, les patois, les arts populaires.

Cette tâche a été allégée mais non point supprimée, depuis qu'en 1926 se fonda la Fédération Nationale des Costumes suisses qui d'emblée se plaça sous l'égide du Heimatschutz. Aussi n'est-il guère d'assemblées où la Fédération n'ait reçu la visite du Président central de notre ligue.

Il était tout naturel que les deux sociétés se Preux. (Ed. du Griffon, Neuchâtel, 1951, rendissent service. La vente de l'Ecu d'or en donna l'occasion. De très nombreux groupes de costumes y participent de plein gré; en retour le Heimatschutz a récemment alloué à leur mouvement un subside mérité.

Autant de raisons pour que l'on ne s'ignore